

COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE (CRE)



© CRE

Titre

Commission de régulation de l'énergie (CRE)

Éditeur(s)

Commission de régulation de l'énergie

Support

Ressource Internet

Type de document

Outil

Périodicité

Mise à jour régulière

Domaines du droit

Droit de l'énergie - Droit nucléaire

Contenu

La Commission de régulation de l'énergie est l'autorité administrative indépendante en charge du **bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France**.

Sa mission principale est de veiller au bon fonctionnement des marchés de détail. A ce titre, elle régule les réseaux de gaz et d'électricité et participe à la construction du marché intérieur européen de l'énergie.

Elle est constituée de 2 organes indépendants :

- Un **collège** de 5 membres (dont sa présidente) qui définit les grandes orientations et adopte les décisions et les avis en s'appuyant sur l'expertise des directions,
- Un **Comité de règlement des différends et sanctions** (CoRDIS) qui règle les différends portant sur l'accès aux réseaux publics d'électricité et de gaz et leur utilisation entre gestionnaires et utilisateurs et sanctionne les manquements au code de l'énergie.

Les documents produits par ces organes sont mis à la libre disposition du public.

Le site est structuré par thématiques :

La CRE ▾ **Actualités** ▾ **Documents** ▾ **Electricité** ▾ **Gaz** ▾ **Consommateurs** ▾

1) La CRE

- Présentation générale
- Le Collège
- Les services de la CRE
- Le CoRDIS
- La CRE en Europe et à l'international
- Prospective et innovation

2) Actualités

- Toute l'actualité
- Nos lettres d'information

3) Documents

- Délibérations
- Rapports et études
- Communiqués de presse
- Décisions du CoRDIS
- Consultations publiques
- Appels d'offre
- Open data
- Fiches démonstrateurs Smartgrids

4) Electricité

- Marché de détail de l'électricité
- Marché de gros de l'électricité
- Réseaux d'électricité
- Soutien à la production
- Autoconsommation
- Transition énergétique dans les ZNI

5) Gaz

- Marché de détail du gaz naturel
- Marché de gros du gaz naturel
- Réseaux de gaz naturel
- Soutien à la production de biométhane

6) Consommateurs

- Infos pratiques et fiches
- Protection des consommateurs : des offres plus transparentes et plus lisibles
- Prix repères et références
- Saisir le Médiateur de l'énergie
- Usurpation d'identité et démarchage abusif

Clefs d'utilisation

Un moteur de recherche, en haut à droite, permet de lancer une requête sur tout le site.



Les résultats sont classés par pertinence (par défaut) ou par date.

Ils peuvent être filtrés par Type de contenu ; Thématiques ; Energies et date.

Les **avis et décisions** émis par le collège du CRE sont accessibles dans l'onglet **Documents > Délibérations**

Les **décisions du CoRDIS** se trouvent également dans cet onglet à la sous-rubrique éponyme.

Chaque type de document dispose de son propre moteur de recherche qui permet de chercher par mot-clé, titre, etc.

Les résultats peuvent ensuite être triés (par pertinence ou par date) et/ou affinés (par date ; énergies ; type de délibération).

Délibérations

Rechercher des délibérations

☰ Affiner ma recherche

Date de publication ^

Toutes

1 mois

3 mois

Date du document v

Energies v

Type de délibération v

3368 délibérations pour votre recherche

Trié par pertinence v

Avis Gaz

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 25 février 2021 relatif aux modalités de déploiement de l'opération de conversion du réseau de gaz B

Délibération de la CRE du 24 juin 2025 portant avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 25 février 2021 relatif aux modalités de déploiement de l'opération de conversion du réseau de gaz B

N°2025-167

Date du document : 24/06/2025 • Date de mise en ligne : 02/07/2025

Dans l'onglet **Documents**, on trouve une sous-rubrique dédiée à l'**Open data**.

La CRE met à disposition les données publiques dont elle dispose. On trouve sur cette page **28 jeux de données** réutilisables librement (au 08/07/2025), qui s'enrichiront au fil du temps.

Une **veille juridique** « L'énergie du droit » est consultable dans l'onglet **Actualités** à la sous-rubrique **Nos lettres d'information**.



Ces veilles mensuelles sont accessibles dans la liste générale et il faut descendre dans l'arborescence pour consulter les plus anciennes. Chaque veille est structurée méthodiquement avec une partie législative (France et Europe) et jurisprudentielle (tribunaux nationaux, européens et décision du CoRDIS).

Veille

Il est possible de s'inscrire à différents **bulletins d'information** thématiques dont un concerne spécifiquement la veille juridique.

La CRE dispose d'un fil X **@CRE_energie**, d'un compte **Bluesky** et d'une chaîne **Youtube**.

Un **flux RSS** permet de se tenir informé des nouveaux jeux de données en Open data ajoutés sur le site.

Liens

<https://www.cre.fr>

Fiche réalisée par : Mathilde GUENOT (Bibliothèques de l'Université Toulouse Capitole), le 22/08/2024

Mise à jour : Mathilde GUENOT (Bibliothèques de l'Université Toulouse Capitole), le 27/08/2025

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)



[Commons](#)

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).